

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 AVRIL 2017

Présents : Mmes Cabane, Deltour, Dulac, Séébold, Stewart,
MM. Ader, Amat, Barbe, Bonnet, Breton, Calmettes, Garnier, Sifantus,

Absents : Mmes Norholm, Peyragrosse, Prévostel,
M. Bonnard

Absent excusé : M. Hirn, procuration à M. Breton.

Secrétaire de séance : M. Amat.

Arrivée MM. Ader et Sifantus : 19h20.

Approbation du compte rendu du 15 mars 2017.

I. FINANCES

1. Taux d'imposition 2017

Il s'agit comme chaque année de voter les taux d'imposition pour le budget de la commune. La volonté de notre commune est de ne pas augmenter les taux. L'Etat (ministère économies et finances) s'est attaqué à la revalorisation des bases locatives sur plusieurs années et cela génère pour les communes un gain non négligeable.

	Bases	Taux	Produits
Taxe habitation	3 341 000	14,58	487 118
Taxe foncière (bâti)	2 004 000	18,36	367 934
Taxe foncière non bâti)	25 700	105,70	27 165
Produit attendu 2017			882 217

(Pour info 2016 : 867 727)

VOTE : 13 POUR.

2. Subventions aux associations :

Voici la liste des subventions proposées par le bureau.

VOTE : 13 POUR.

3. Budget communal 2017

- Fonctionnement

Dépenses	= 1 626 824,66 €
Recettes	= 1 626 824,66 €

VOTE : 13 POUR.

- Investissement 2017

Dépenses	= 3 992 714,26 €
Recettes	= 3 992 714,26 €

VOTE : 13 POUR.

4. Budget assainissement 2017

- Fonctionnement 2017

Dépenses	= 224 007,03 €
Recettes	= 224 007,03 €

VOTE : 13 POUR.

- Investissement 2017

Dépenses	= 294 396,88 €
Recettes	= 294 396,88 €

VOTE : 13 POUR.

5. Budget annexe 2017

- Fonctionnement 2017

Dépenses	= 34 210,67 €
Recettes	= 34 210,67 €

VOTE : 13 POUR.

- Investissement 2017

Dépenses	= 91 365,67 €
Recettes	= 91 365,67 €

VOTE : 13 POUR.

6. Acquisitions de terrains

Notre commune est en train d'acquérir les terrains de la Font de l'Air AE n° 134 et 135, 136 et 137, 138 et 139. Cela fait suite à l'acquisition des parcelles AE n° 140, 141, 142 et 143. Les terrains sont tous d'une même contenance, 1051m² pour un montant de 15 765€.

La totalité des acquisitions s'élève à : 47 295€.

VOTE : 13 POUR.

7. TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité)

Cette taxe est perçue par Hérault Energies pour les communes de moins de 2 000 hab. depuis 2012 (montant 2016 pour la commune : 35 680,08€).

Avec la loi NOME les communes de plus de 2 000 hab peuvent faire de même. Hérault Energies propose donc à notre commune, qui a dépassé les 2 000 hab., de délibérer conjointement pour continuer cette pratique.

VOTE : 13 POUR.

8. Acquisition d'une balayeuse

Pour maintenir le village et surtout le centre ancien propre, il a été décidé, après visite auprès des services techniques de plusieurs communes et essai sur place, de commander une balayeuse. Cette balayeuse sera conduite par un agent du service technique formé par l'entreprise.

Une consultation a eu lieu et le choix s'est porté sur la balayeuse HAKO citymaster 1250 confort multifonctions.

Le devis s'élève à 58 310,00€ H.T.

VOTE :

II. MEDIATHEQUE :

Des demandes de subvention sont parties à la DRAC pour l'équipement et le fonctionnement de la médiathèque.

Il convient donc de délibérer pour ces demandes :

- Création de services numériques aux usagers :
montant subventionnable : 15 900€.
- Acquisition de collection tous supports :
montant subventionnable : 6 332€.
- Equipement mobilier et matériel :
Montant subventionnable : 71 956,59€.

VOTE : 13 POUR.

IV. QUESTIONS DIVERSES :

- divers
- planning élections..